

Faits saillants de l'étude :

Pour des appareils électroménagers et électroniques réparables au Canada.

Diagnostic, enjeux et solutions

UNE CONSOMMATION ÉLEVÉE D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS ET ÉLECTRONIQUES

91% des Canadien(ne)s sondé(e)s en ont acheté un ou plusieurs dans les 2 dernières années

Les appareils les plus acquis :

- 1 Téléphone intelligent
- 2 Aspirateur
- 3 Télévision

UN FAIBLE RECOURS À LA RÉPARATION

19% des répondant(e)s ayant eu un bris d'appareil dans les 2 dernières années l'ont fait réparer

- Motivations à réparer surtout environnementales et ensuite financières
- Niveau élevé de satisfaction de la réparation
- Méthode de réparation choisie surtout professionnelle
- Perception du secteur de la réparation partagée parmi la population
- Confiance de la population modérée envers le secteur de la réparation



Freins à la réparation

Selon les réparateur(-trice)s sondé(e)s

- 1 Conception des appareils
- 2 Pièces de remplacement
- 3 Accès aux outils et à l'information
- 4 Coûts pour la clientèle et rentabilité des activités

Selon les consommateur(-trice)s sondé(e)s

- 1 Conception des appareils
- 2 Coûts de la réparation
- 3 Accès aux pièces et aux outils
- 4 Manque d'informations
- 5 Délais et logistique
- 6 Craintes par rapport à la réparation



Leviers à la réparation

Selon les réparateur(-trice)s sondé(e)s

- 1 Mesures gouvernementales (droit à la réparation et incitatifs financiers)
- 2 Rentabilité de la réparation
- 3 Relations avec la clientèle

Selon les consommateur(-trice)s sondé(e)s

- Solutions à mettre en place par les fabricants/détaillants
- 1 Prix de réparation plus bas
- 2 Meilleure qualité et fiabilité des appareils
- 3 Pièces accessibles dans le temps
- Solutions à mettre en place par les gouvernements
- 1 Loi rendant les fabricants responsables de leurs produits
- 2 Incitatif pour les fabricants qui conçoivent des produits durables
- 3 Crédit d'impôt pour la réparation

Appui plus important aux solutions touchant l'industrie

La législation : un frein qui pourrait agir comme levier.

Actuellement, les lois fédérales et provinciales ne garantissent pas un droit à la réparation à la population.

Certaines modalités pourraient être incluses dans nos lois pour assurer un tel droit aux Canadien(ne)s, soit :

- L'accès à la réparation à un prix raisonnable.
- L'accès aux pièces, outils, informations, logiciels, etc. qui permettent la réparation, pendant un minimum d'années.
- Des délais de réparation limités (ex. livraison des pièces).
- La possibilité de faire réparer par un tiers sans atteinte à la garantie.
- La possibilité de recourir à des pièces génériques.
- Un recours plus facile à la réparation auprès des détaillants et fabricants.
- L'accès possible aux versions précédentes des logiciels.
- Des modalités permettant de réparer ses appareils soi-même.

Quelques solutions inspirantes mises en place à travers le monde.

Accès à l'information pour les consommateur(-trice)s

- Répertoires de réparateur(-trice)s certifié(e)s en Europe
- Indices de réparabilité et de durabilité en France
- Ressources en ligne sur l'entretien, la réparabilité et la durabilité

Logistique, délais et craintes de la population

- Répertoires de réparateur(-trice)s certifié(e)s en Europe
- Extension de garantie pour un produit réparé en France et pour les produits de l'entreprise Le Groupe SEB
- Limite du délai de livraison des pièces en Europe et dans certains États américains

Coûts de la réparation

- Subventions à la réparation offertes aux consommateur(-trice)s en Europe et fonds de réparation national en France
- L'entreprise Le Groupe SEB : forfaits de réparation à prix fixe

Conception des produits

- Les entreprises Le Groupe SEB, Fairphone et Framework offrent des produits réparables et durables
- Lois exigeant la disponibilité des pièces et de certaines informations (quelques États américains, France et Union européenne)



Les recommandations d'Équiterre.

Gouvernements

- Mettre en place des mesures d'écofiscalité et créer un répertoire de réparateur(-trice)s certifié(e)s pour encourager la réparation
- Définir et encadrer le droit à la réparation à l'échelle fédérale et réformer les lois provinciales sur la protection du consommateur
- Mettre en place un indice de durabilité
- Sensibiliser la population sur le recours à la réparation et l'outiller pour pratiquer l'autoréparation
- Faire preuve d'exemplarité gouvernementale

Fabricants et détaillants

- Privilégier l'écoconception
- Faciliter le recours à la réparation de leurs produits

Citoyennes et citoyens

- Privilégier le réemploi et l'achat de produits durables
- Bien entretenir ses appareils électroniques et électroménagers
- Réintroduire le réflexe de la réparation
- S'impliquer pour soutenir le droit et l'accès à la réparation

Avec un financement du

Équiterre

Canada